Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/05663-4
modifie **l'avis** n° FR/2026/05663-3

Avis mis à jour

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/05663-4

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Article R-4311-1 du code des transports

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal des Vosges

PK de début : 114.208 - Ecluse n°24 de Harsault
PK de fin : 147.301 - Ecluse n°46 de Corre

Du 22/06/2026 à 07h00
Au 31/10/2026 (Date estimée)

Mouillage limité
Limité à 1.80 mètre(s)

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que le mouillage est limité à 1.80 m depuis le 22 juin.

Pour rappel, l'enfoncement du bateau (également appelé tirant d'eau) augmenté du pied de pilote (distance de sécurité) doit rester inférieur ou égal au mouillage.

Un nouvel avis avertira les usagers de l'évolution de la situation.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial CV (Canal des Vosges)

03 29 34 19 63 uti.vosges@vnf.fr

Prénom NOM

Roxane BAROTTIN

Certifié par youtrust